

Nombre des conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 MARS 2022

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Dominique BEDELL, Vanessa MACK
MM Valérie BECKER, Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ,
Michèle KUHN, André LARTIGUE, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert
MOSSER, Grégory OLIVAS, Christian PARIS, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS,
Stéphane WOLFF, Christian ZACHER.

Le Maire demande une minute de silence en hommage à l'Ukraine.

22-03/023 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne M. Gilbert MOSSER, conseiller municipal, secrétaire de séance.

22-03/024 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 février 2022,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées,
- procède à sa signature.

22-03/025 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 sous la présidence de M. Dominique BEDELL,

- adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2021 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2021 :	989 996,11 €
Total des recettes 2021 :	<u>1 172 830,07€</u>
Soit un résultat de l'exercice 2021	182 833,96 €

Excédent N - 1 reporté (2020)	103 323,12 €
-------------------------------	--------------

Résultat fonctionnement 2021	+	286 157,08 €
------------------------------	---	---------------------

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2021 :	1 664 840,64 €
Total des recettes 2021 :	1 362 486,71 €
Soit un déficit de l'exercice 2021	302 353,93 €

Excédent N - 1 reporté (2020)	+ 1 628 413,23 €
-------------------------------	------------------

Résultat investissement	+	1 326 059,30 €
-------------------------	---	-----------------------

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL A REPORTER	+	1 612 216,38 €
---	---	-----------------------

- constate par ailleurs que ces résultats sont identiques à ceux contenus dans le Compte de Gestion 2021 dressé par M. le Receveur Municipal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, a adopté ledit Compte au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

A noter :

Pour le Compte Administratif 2021, les dépenses et recettes relative à la gestion du périscolaire via AFICEL, ne tiennent pas compte d'une année complète ; les subventions de la CAF n'étant versées qu'à partir du mois de septembre, date à laquelle le périscolaire a rempli toutes les données pour être éligible. L'année 2022 sera la première année de référence.

La commune de Soufflenheim a vendu la maison forestière ; M. Robert METZ souligne que la Commune de Sessenheim avait participé financièrement aux travaux d'investissement et sollicite que la Commune de Sessenheim soit compensée au prorata des dépenses engagées.

22-03/026 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2021 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats constatés lors du vote du Compte Administratif 2021, et l'invite à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Considérant que le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent global de + **1 612 216,38 €**

constatant que le Compte Administratif 2021 présente

- un excédent de fonctionnement de + **286 157,08 €**

- un excédent d'investissement de + **1 326 059,30 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- prend en compte l'excédent de fonctionnement de 86 157,08 €,
- affecte en section d'investissement la somme de 200 000 €,
- prend en compte les restes à réaliser pour un montant de 799 650 € sur la section d'investissement de l'année 2021,
- prend en compte l'excédent de **1 326 059,30 €** sur la section d'investissement

22-03/027 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget principal dressé par M. le Receveur Municipal et l'invite à se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par M. le Receveur Municipal qui présente un excédent global de clôture de l'ordre de **+ 1 612 216,38 €**
- relève que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

22-03/028 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022 :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des taux d'imposition des années précédentes et souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur les taux à appliquer pour l'année 2022.

Un vote à bulletin secret a été organisé et les résultats sont les suivants :

- 2 % : 1 voix
- 2,5 % : 1 voix
- 3 % : 11 voix
- 5 % : 6 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le taux de 3 % et

- décide d'appliquer les taux d'imposition des 2 taxes de l'année 2022 à :
 - 25.66 % au titre du Foncier bâti,
 - 51.14 % au titre du Foncier non – bâti.

22-03/029 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2022 et lui commente les différentes inscriptions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- inscrit les restes à réaliser pour l'année 2022 pour un montant de 799 650,00 €

- approuve le budget primitif de l'exercice 2022 et l'arrête comme suit, à savoir :

- Section de fonctionnement	Dépenses	1 000 000,00 €	Recettes	1 176 157,08 €
- Section d'investissement	Dépenses	1 289 650,00 €	Recettes	2 158 409,30 €

Nota :

Dans le budget Fonctionnement, une subvention de 500 € a été accordée au Don du sang (au lieu de 200 €) étant donné que les collectes ne se font plus en salle communale ; pour le MACR, subvention de 110 € (au lieu de 220 €).

Logement communal 3 place de la Mairie : gros travaux à prévoir ; la locataire quittera le logement pendant les travaux. Après travaux, le loyer sera augmenté et la locataire en est avisée.

Chaudière de l'atelier municipal (qui chauffe aussi la salle de motricité) : elle est à remplacer ; devis à demander. Opération votée au budget.

22-03/030 – EXPOSITION NAPPE PHREATIQUE DU RHIN SUPERIEUR :

M. Christian ZACHER, conseiller délégué et président de la Commission de la Constitution de la Forêt, de l'Agriculture, de la Chasse et environnement, informe le Conseil Municipal qu'une Exposition Nappe Phréatique du Rhin Supérieur se tiendra au Foyer Protestant du 20 avril au 30 mai 2022.

Des visites guidées sont organisées sur plusieurs créneaux auxquels il convient de s'inscrire. Une projection du film « Le fleuve invisible, un trésor sous la plaine du Rhin » en présence du réalisateur Serge Dumont aura lieu dans la salle communale de Sessenheim le vendredi 6 mai 2022 à 20 h 00.

Le Conseil Municipal visitera l'exposition le vendredi 22 avril à 20 h 00.

22-03/031 – CLUB DE TIR – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Club de Tir a obtenu l'inscription de deux jeunes licenciés au championnat de France à Besançon du 14 au 19 février 2022 et présente la demande de subvention exceptionnelle.

Le budget prévisionnel des dépenses est estimé à 1 048,60 €.

Le Maire a proposé 3 montants, 500 €, 750 € et 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accorde au Club de Tir une subvention exceptionnelle de 500 € (majorité avec 11 voix),
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

22-03/032 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Travaux de voirie : démarrage des travaux rue Oberlin à partir du 4 avril – Information aux riverains.

- Marche gourmande : réunion le 26 avril, avancée au 13 avril par Hubert Siegfriedt

- Visite du Maire de Meisenheim : lundi 25 avril à 13 h

- Fleurissement : remise des bons aux lauréats ; invitation au pot du 7 mai à 20 h 00
- Blâdel : pas de parution au mois de mai.
- Pas de séance de Conseil Municipal au mois d'avril.